

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2021

Membres du Conseil : 27

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 16

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 6

Absent : 1

Date de Convocation : 29/10/2021

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	Mme GOMEZ	Donne pouvoir à M. Gondran	M. REY	Présent
Mme DEGERMANN	Présente	M. GONDRAN	Présent	Mme ROCHE	Présente
M. DELETTE	Présent	M. HERMAN	Présent	Mme ROUZAUD Virginie	Présente
M. DENIZE	Absent excusé	Mme INTARTAGLIA	Présente	Mme ROUZAUD Georgette	Présente
Mme DI BERNARDO	Donne pouvoir à Mme Thurin	M. JUNG	Présent	M. SARROBERT	Présent
M. FAUDRIN	Présent	M. MICHAILIDES	Présent	Mme THEBAULT	Absente excusée
Mme FILHOL	Absente excusée	M. M'SIBIH	Présent	Mme THURIN	Présente
M. GELDÈS	Présent	Mme PELTIER	Absente	M. TROUVE	Donne pouvoir à M. Faudrin
M. GIRAUD	Donne pouvoir à M. Geldès	M. PERPETE	Absent excusé	Mme VINIT	Absente excusée

Secrétaire de séance : M. Pedro GELDÈS

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h35.

♦ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Mme Intartaglia indique qu'il n'a pas été fait mention dans le procès-verbal de l'échange sur les voitures ventouses et problème de stationnement dans le centre ancien, notamment au Barry et au Coulet et qu'elle n'a pas eu retour de son mail envoyé la veille à ce sujet.

Monsieur le Maire indique que cet échange sera rajouté au procès-verbal.

Sous réserve de cet ajout, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021.

♦ DÉCISIONS DU MAIRE (L. 2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer le devis de la Sté ADAMO pour l'acquisition d'un portail avec automatisme pour le nouveau parking de la cantine pour un montant de 9 264.00 € HT (dernière opération du programme « extension du restaurant scolaire »)
- De signer un contrat relatif à la fourniture et la livraison des repas pour l'ALSH avec l'Ets Terres de Cuisine pour la période des vacances de Toussaint pour des repas 5 composantes au prix de 3 545 € TTC/enfant et 4 009 € TTC/adulte ; l'offre Pique-nique sandwich au prix de 4 009 € TTC, l'offre Pique-nique salade au prix de 3 703 € TTC et l'offre Goûters 3 composantes au prix de 0.739 € TTC
- De signer la convention de mise à disposition de bouteilles de gaz avec Ecopass Air Liquide pour une durée de 3 ans au prix de 472 € TTC (à partir du 01/02/2022)
- De signer un contrat relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la crèche avec l'Ets Les Bocaux de Mamie pour la période du 25/10/2021 au 5/11/2021 au prix de 764.35 € HT
- De signer le devis de la Sté Volx Menuiserie Services pour le remplacement de châssis et vitrages à la salle d'activités pour un montant de 3 688.84 € HT

◆ INFORMATIONS ET DÉBATS

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite aux nombreuses dégradations notamment aux salles d'activités, la gendarmerie a identifié plusieurs personnes et que l'enquête suit son cours.

◆ EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

1. TRAVAUX - BATIMENT COMMERCIAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un bâtiment commercial en vue du transfert du bar tabac. Le Conseil municipal ayant déjà validé le plan de financement initial et le dossier du Permis de Construire.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 298 700 € HT établi par l'AMO SEE.

Une consultation a été lancée sur le profil acheteur e-marchespublics.com.

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 septembre 2021 à 12h.

32 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les 7 lots.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition d'attribution de la commission MAPA réunie le 21 octobre 2021.

Lot	DÉSIGNATION	Estimation AMO HT	Attributaires	Montant H.T.
1	VRD / Terrassements / Gros-œuvre-Maçonnerie	99 600,00 €	Groupeement COMBA/SETP	104 745,66 €
2	Charpente / Couverture / Zinguerie	38 500,00 €	Eco Construction Bois	36 636,15 €
3	Cloisons - Faux plafonds / Peintures	24 900,00 €	SARL Cavallin	23 998,81 €
4	Menuiseries extérieures et intérieures / Serrurerie	46 300,00 €	SARL Cavallin	45 695,00 €
5	Revêtements de sol - Faïence	25 300,00 €	SOMAREV	25 868,30 €
6	Plomberie - Sanitaire / Ventilation / Chauffage	45 300,00 €	Alpes réfrigération	34 992,49 €
7	Electricité	18 800,00 €	Caparros Electricité	15 940,00 €
TOTAL		298 700,00 €		287 876,41 €

Au terme du rapport d'analyse des offres, il est proposé au Conseil municipal, d'approuver l'attribution des sept lots listés ci-dessus pour un montant global de 287 876,41 € HT, précise que les crédits budgétaires sont prévus sur deux exercices en 2021 et 2022, conformément à l'Autorisation de Programme votée par délibération n°2021-12-04-12 du 12 avril 2021 et, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents afférents à l'exécution desdits marchés, notamment d'éventuels avenants financiers dans la limite de 5%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents afférents à l'exécution desdits marchés, notamment d'éventuels avenants financiers dans la limite de 5%.

M. Gondran demande la date de démarrage des travaux.

M. le Maire indique qu'il y a un mois de préparation pour les entreprises. Les travaux débuteront donc fin novembre/début décembre, puis arrêt pendant les fêtes de Noël. La date prévisible de réception sera indiquée ultérieurement, en fonction de l'avancement en fin d'année.

M. Delette demande pourquoi certaines entreprises n'ont pas fourni les pièces listées puisqu'elles ont travaillé pour la boulangerie. M. le Maire explique que pour les collectivités, les consultations sont régies par le Code de la Commande Publique et que les entreprises ne sont pas toujours au fait de ces procédures. Mme Thurin évoque le fait que les entreprises villeneuvoises ont répondu mais qu'elles ne sont pas intéressées au final. M. M'Sibih indique qu'elles ont peut-être leur planning complet.

Le tableau récapitulatif de l'analyse des offres sera adressé aux élus mais il est rappelé que les informations ne sont pas communicables aux tiers.

M. le Maire indique que la Commune a reçu l'avis favorable des Douanes pour le déplacement du Tabac.

2. FINANCES - BATIMENT COMMERCIAL : ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT **Rapporteur Monsieur le Maire**

M. le Maire rappelle la délibération n° 2021-15-02-21 validant le plan de financement initial du projet de réalisation du bâtiment commercial pour un montant des travaux hors taxes de quatre cent mille euros. Il indique que la TVA sera récupérée.

Après attribution des sept lots du marché de travaux, le coût définitif des travaux s'élève à la somme de deux cent quatre-vingt sept mille huit cent soixante-seize euros et quarante et un centimes (287 876,41 € HT).

Ce projet s'inscrit dans une enveloppe de trois cent dix-neuf mille euros et sept cents euros (319.700€) avec les frais d'études, de contrôle et de suivi du chantier, de raccordement aux réseaux et, pourrait bénéficier de 50% de subvention dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2024, soit une somme de cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante euros.

Le dossier de subvention a été adressé au service de l'Etat en charge de l'instruction et, reste dans l'attente de la décision définitive.

Le plan de financement proposé se présente comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Construction et Maitrise d'œuvre	319 700 €	Etat (50%)	159 350 €
		Autofinancement	160 350 €
TOTAL	319 700 €	TOTAL	319 700 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement tel que défini ci-dessus et, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 50% du coût total du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 50% du coût total du projet et précise que la Commune s'engage à financer l'intégralité du projet en cas de non-attribution de la subvention.

Mme Virginie Rouzaud est étonnée que le projet soit éligible au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). M. le Maire précise que le projet est porté au niveau de la DLVA au titre des opérations susceptibles d'être lancées rapidement et qui relèvent de la préservation et du renforcement du commerce local, ainsi que des obligations de mise aux normes d'accessibilité – ce qui n'était pas possible dans le local existant. Le projet est inscrit sur le contrat signé avec l'Etat.

Le loyer avec M. Balussou sera négocié en fonction de l'amortissement de l'immeuble et donnera lieu à un avenant au bail qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

M. le Maire informe le Conseil que les boulangers sont satisfaits de l'installation à la place Ricaude et que leur activité a augmenté au-delà des prévisions.

Mme Thurin indique que le dépôt de pain a bien démarré au Cercle de l'Egalité.

Le Conseil procède ensuite à un échange sur les possibilités d'installation d'activités dans les locaux commerciaux.

M. Gondran signale que le camion de « Pizza Bio » est souvent mal garé à la place Ricaude et qu'il gêne la visibilité.

3. OUVERTURE DOMINICALE DÉCEMBRE 2022

Rapporteur Monsieur le Maire

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'un commerce sans salarié peut ouvrir le dimanche, sauf si un arrêté préfectoral ordonne la fermeture pour une activité commerciale spécifique. En revanche, l'ouverture dominicale d'un commerce qui emploie des salariés n'est possible que s'il existe des dérogations. Les commerces situés dans les nouvelles zones dérogatoires peuvent ouvrir de droit le dimanche, à condition d'avoir négocié un accord collectif prévoyant des contreparties financières pour les salariés.

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du Maire après avis du Conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

La société Terre d'Oc a sollicité la Commune pour les dimanches du mois de décembre 2021. Le Conseil municipal a délibéré en 2020 pour accorder l'ouverture en 2021.

Il convient de fixer aujourd'hui la liste des dimanches concernés pour 2022, avant le 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ouverture des commerces les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.

4. QUESTIONS DIVERSES

- M. Delette demande où en est le dossier de la vidéosurveillance, caméras qui auraient pu être utiles lors des dégradations aux salles d'activités. M. le Maire indique que le dossier est en cours.
- M. Rey rappelle les nombreux problèmes de circulation et stationnement au Coulet notamment dus au garage, que des voitures remontent en sens inverse la rue des Lavandières et chemin des Ecoliers. Le garagiste aurait un projet sur St Maime (non confirmé à ce jour). Une réflexion peut être menée sur l'accès réservé aux riverains dans le centre ancien.
- M. le Maire indique qu'il a reçu deux associations « Mieux vivre au village » et « Vivre au centre ancien villeneuvois 04 » au sujet de la dernière tranche de réhabilitation des réseaux (3è tranche). Celle-ci doit être réalisée sur 2023/2024 avec DLVAgglo pour environ une enveloppe de 1 millions d'euros. Cette programmation doit être à la fois du côté de la Commune et de la DLVAgglo avec les financements de l'Agence de l'eau. La Commune n'a pas pu l'inscrire avant par rapport aux autres projets menés notamment l'école de cycle. Il y aura eu le même laps de temps entre chaque tranche d'exécution de travaux. Mais cela ne garantit rien par rapport aux problèmes d'humidité rencontrés par les habitants.
- M. Michailides informe le Conseil que Mme Stéphanie Davenet a terminé sa mission en tant que directrice du service Enfance Jeunesse. Elle a été remplacée, par voie de mutation, par Mme Catherine Pistorosi. Mme Pistorosi a de nombreuses années d'expérience dans le domaine.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le Maire,



Serge FAUDRIN



Le secrétaire de séance,



Pedro GELDÈS